



Moniteur

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



14161131

Déposé / Reçu le

18-08-2014

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0542.504.370

Dénomination

(en entier) : **SWISS FINANCE COUNCIL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association de droit suisse

Siège : Brandschenkestrasse 90, CH-8027 Zurich, Suisse

Adresse du centre d'opération en Belgique: Square de Meeûs 35/8, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination d'un représentant légal du bureau de représentation en Belgique

Extrait de la résolution circulaire II/2014 du conseil d'administration de Swiss Finance Council du 10 juillet 2014:

I. Nomination d'un représentant légal du bureau de représentation en Belgique

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Mme Judith Hardt, née à Plombières (Belgique) le 2 décembre 1960, domiciliée à Rue Kelle 46, 1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert), Belgique, en qualité de représentant légal du bureau de représentation de l'Association en Belgique au sens de l'article 26octies, §1, 3° de la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, et ce avec effet immédiat.

Son mandat de représentant légal du bureau de représentation de l'Association en Belgique n'est pas rémunéré.

Le Conseil d'administration confirme également à l'unanimité, pour autant que de besoin, que le mandat des autres représentants légaux du bureau de représentation de l'Association en Belgique n'est pas rémunéré et que celui-ci n'est pas rémunéré depuis leur nomination. Cette confirmation concerne les personnes suivantes :

- M. Peter Alexei Lautenberg ;
- M. Stephan Christoph Hottiger ;
- Dr Sabine Dittrich ;
- Mme Lucia Waldner.

L'Association est valablement représentée vis-à-vis des tiers et devant les tribunaux en ce qui concerne les activités du bureau de représentation de l'Association en Belgique par deux représentants légaux agissant conjointement et avec pouvoir de substitution, ainsi que par toute autre personne agissant en vertu d'une procuration spéciale.

II. Procuration

Le Conseil d'administration accorde une procuration à Anne Fontaine, à Olga Matychuk et à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, dont les bureaux sont sis à 120 Chaussée de La Hulpe, 1000 Bruxelles, avec autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin d'entreprendre toutes formalités généralement nécessaires ou utiles concernant la nomination des représentants légaux du bureau de représentation de l'Association en Belgique, en ce compris le pouvoir de signer et d'introduire toute demande se rapportant à l'enregistrement de l'Association à la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tous documents auprès du greffe du tribunal compétent et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la publication des décisions de l'Association dans les annexes du Moniteur belge. À cette fin, le titulaire de cette procuration peut faire toutes

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

déclarations, signer tous documents et actes et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile au nom de l'Association.

Olga Matychuk
Mandataire

Ont également été déposés:

- Résolution circulaire II/2014 du conseil d'administration de Swiss Finance Council légalisée et apostillée (en anglais), ainsi que la traduction jurée de la résolution circulaire en français

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Avant : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
approuvées pour représenter l'association
À l'encre : Nom et signature